

tanniques et j'ai reçu d'Australie un communiqué dans lequel le premier ministre déclare qu'il n'a pas cru utile dans l'intérêt public de dévoiler la correspondance qui avait été échangée, mais qu'il avait fait à la Chambre une déclaration qu'il croyait satisfaisante au sujet de ce qui avait transpiré à l'époque de l'abdication.

La rentrée des Chambres en Nouvelle-Zélande n'aura pas lieu avant plusieurs mois et il est impossible de prédire l'attitude qu'on y prendra. Je n'ai encore reçu aucune réponse de l'Afrique-du-Sud, ni de l'Etat libre d'Irlande. Cependant je ne crois pas que la correspondance ait été demandée ou présentée dans l'un ou l'autre des parlements de ces pays. Permettez-moi de dire que quand je ferai la déclaration relative aux questions précitées, si quelques honorables députés veulent poser des questions, à moi-même ou à d'autres membres du gouvernement, nous ferons notre possible pour y répondre, et peut-être la Chambre pourrait-elle alors considérer si elle désire avoir une plus grande partie de la correspondance. Je crois que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) a donné avis au greffier qu'il aimerait obtenir le dépôt de ces pièces, et cet avis, si aucune autre occasion ne se présente, permettra de discuter cette question, si la discussion est jugée opportune à ce moment-là. Toutefois, pour le moment, je n'ai pas d'autres documents à déposer sur le bureau de la Chambre relativement à cette affaire.

(Sur la proposition du très hon. Mackenzie King, la séance est levée à quatre heures quarante minutes.)

Vendredi 15 janvier 1937.

La séance est ouverte à trois heures.

ELOGES DE MEMBRES DECEDES

FIZALAM-WILLIAM PERRAS, L'HON. PETER-JOHN VENIOT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Depuis la prorogation du Parlement, le 23 juin dernier, la mort a enlevé à notre affection deux honorables membres, qui ont siégé dans cette enceinte, au cours de la dernière session. Tous les deux faisaient partie de la droite. Avant que nous abordions les travaux de la session, la double perte que nous avons subie appelle quelques commentaires.

Les Chambres étaient à peine prorogées depuis quelques jours lorsque nous avons appris la mort de M. Perras, le représentant du comté de Wright. La mort de ce collègue, je dois l'avouer, m'a fortement impressionné, ainsi

[Le très hon. Mackenzie King.]

que tous les honorables membres, car, la veille ou l'avant-veille de la prorogation du Parlement, après l'ajournement de la séance, nous étions assis tous les deux à ce pupitre discutant le bien-être de l'un de ses commettants.

Le grand intérêt qu'il portait à ceux qui s'adressaient à lui pour obtenir de l'aide était l'un de ses traits caractéristiques. Elle explique, je crois, dans une grande mesure, la grande popularité dont jouissait M. Perras auprès de ses commettants. M. Perras était né à Hull, Québec, en 1876. Il fréquenta d'abord les écoles primaires de Hull et il termina ses études à l'université d'Ottawa. Son activité d'homme d'affaires et de citoyen s'est déployée en majeure partie dans le comté où il a vu le jour, celui de Wright. Il fut pendant plusieurs années maire de la municipalité de Gracefield, où il a élu ensuite domicile, et préfet du comté. M. Perras fut élu pour la première fois député à la Chambre des Communes, en 1925, comme député de Wright, et il fut réélu avec une majorité sans cesse augmentée aux élections générales de 1926, 1930 et 1935. M. Perras n'a guère pris part aux discussions politiques, dans cette Chambre, mais, lorsqu'il jugeait à propos de le faire, on a pu se rendre compte qu'il pouvait s'exprimer également bien en anglais et en français. Cependant, il a pris une part considérable au travail des comités et il avait noué de solides liens d'amitié avec les membres des différents groupes parlementaires. Peu de députés ont servi avec plus de zèle les intérêts de leurs commettants et il n'est pas étonnant que les électeurs du comté de Wright lui aient manifesté une confiance de plus en plus grande. J'estime que les membres du parti libéral en général déploreront profondément sa disparition, car, il était un très loyal défenseur et tenant des principes de notre parti tant dans cette enceinte qu'en dehors du Parlement. Quant à moi, il m'a toujours accordé un appui très loyal et puis-je ajouter que j'ai la certitude que sa mort sera déplorée par la généralité des représentants, indépendamment des attaches de parti. A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés depuis la mort de M. Perras que nous apprenions la disparition de l'honorable Peter Veniot, un ex-membre du cabinet fédéral et l'un de mes amis très intimes. On ne saurait dire, que la mort de l'honorable M. Veniot fût tout à fait inattendue. Nous nous rappelons tous de quelle façon, au cours de la dernière session et en dépit des grandes souffrances qu'il endurait parfois, notre collègue a persisté à occuper son siège et à participer aux débats de cette Chambre bien qu'il fut atteint d'une maladie qui ne pardonne pas et qu'il savait être incurable. Il a continué à exercer ses fonctions